

DÉCLARATION DES REVENUS 2021

SERVICES GESTIONNAIRES

FOYER FISCAL

RÉPUBLIQUE DIRECTION GÉNÉRALE FRANÇAISE

DES FINANCES PUBLIQUES



apposez votre cachet et cochez

Manage(s) Date des changements en 2021 Mariage Date des changements en 2021 Mariage 2 0 2 1 Pecs X 2 2 0 2 1 Obreve (separation) / replace de l'experce de voer reveaus 2021 Décret de votre coppair Obreve (separation) / replace de Pers	A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2021	B I PARENT ISOLÉ
Date des changements en 2021 - Autringe	Rectifiez si nécessaire dans la case blanche	
Anatogo	Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve)V	
Vous opter pour la déclaration séparée de vos revenus 2021 8 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CNI-invalidité .	Date des changements en 2021	
Vous opter pour la déclaration séparée de vos revenus 2021 6 - Oèvers déparation/fughure de Pris		ou handicapés quel que soit l'âge F 2
Obvorce / separation / tupture de Pacs. Y Z 0 2 1 - Decès : declarant 1 Z Z 2 0 2 1 - Decès : declarant 1 Z Z 2 0 2 1 Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire 1. Celibataire, divorcé(e), separaté(e), veul(ve) - Vous vivez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous vivez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous vivez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous vivez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous vivez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous vivez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous vivez pour seul au 1° janvier 2021 - Vous revière pas seul au 1° janvier 2021 2. Titulaire d'une pension (militaire conder de trains de guerre, vous revier pas seul au 1° janvier 2021 2. Titulaire d'une pension (militaire conder de trains de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au mois 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au mois 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au mois 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au mois 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au mois 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité (aution) (CM) membre of remissaire de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité (aution) (CM) membre d'enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité (au de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité (au de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité (au de la carte d'invalidité ou de la cart		Tunce de Halsance
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire 1. Celibataire, d'overcé(e), séparé(e), veul'(ve) - Yous viviez seul au 1° janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en eas de divorcé (séparation / pupillar de Pars en 2021) et vous avez un enfant. - Insiger non rattaché à votre foyer (ou mineur improé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 1 cans ou par suite de faits de guerre. - Yous ne viviez pas soul au 1° janvier 2021. - Out sous avez eve ce el neith predant au moins sina ames au cours desquelles vous viviez seul. - Insiger de massacre. - Yous ne viviez pas soul au 1° janvier 2021. - Yous ne viviez pas soul au 1° janvier 2021. - You se viviez pas soul au 1° janvier 2021. - You se viviez pas soul au 1° janvier 2021. - You se viviez pas soul au 1° janvier 2021. - You se viviez pas soul au 1° janvier 2021. - You se l'ave chântaire, moint d'en de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte d'inva		dont emants titulaires de la carte d'invalidité du de la civil invalidité d
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire 1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) 1. Celibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(e) 1. Celibataire, divorcé (e), séparé(e), veuf(e) 1. Celibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(e) 1. Celibataire, divorcé, séparé(e), veuf(e) 1. Celibataire,		
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire 1. Celibataire, divorcé(e), separé(e), veuf(ve) - Yous viviez seul au 1º janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021) et vous veur une reflant: - unajeur non nathathé à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou decéde après 1age de 16 ans ou par suite de faits de guerre Yous aveur culter de remain pendant au moins cina manées au cous desquelles vous viviez seul		
Celibatains powers of our set of the company of suppression (Autore (e), separée), veur(ve)	Geclaratic 2	Date de naissance
- majeur non rattache à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez élevé cet enfant pendant au moins (in années au tour despetables) ous vivez pas seul au 1º janvier 2021. - Vous ne viviez pas seul au 1º janvier 2021. - Z. Titulaire d'une pension (militaire d'une pension militaire d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" - Votre conjoint remplit es conditions ou votre conjoint, décédé en 2021, remplissait ces conditions. - Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre - Vous setes àgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions; - ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire. - Vous ettes maries ou passes: l'un des deux declarants, âgé de plus de 7 aas (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions; - ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire. - Vous ettes maries ou passes: l'un des deux declarants, âgé de plus de 7 aas (né avant le 1.1.1948), remplit es conditions. - S X - Vous avez une pension de veuve de guerre - DI RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nes du 1.1.2002 ou 31.12.2002 - Nombre d'enfants relibiataires (ou voulé ou dévorces) majeurs sans enfant. - Nombre d'enfants relibiataires (ou voulé ou dévorces) majeurs sans enfant. - Nomp précom pour d'enfants relibiataires (ou voulé ou dévorces) majeurs sans enfant. - Nomp précom pour d'enfants relibiataires (ou voulé ou dévorces) majeurs sans enfant. - Nomp d'enfants arairés/pacés et d'enfants nom aries chargés de famille (y compris le conjoint et les onfants	 1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2021) 	Nom, prénom Date de naissance
2. Titulaire d'une pension (millione, acadent du trovait) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité indusion (CMI) mention "invalidité" p Votre conjoint rempit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2021, remplissait ces conditions s' 3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre - Vous etes célibataire, divorcé, séparé, veul: - vous étes àgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions; - ou vous étes àgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - ou vous étes mânés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S - Vous etes mainés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S - Vous et vous mêtes ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S - Vous et vous pension de veuve de guerre D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudionts, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002 Nombre d'enfants célibataires (ou veus ou divores) majeurs sans enfant. Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants). Nonze de noissance. Date de noissance. Lieu de noissance. Date de noissance. Date de noissance. Lieu de noissance. Date de noissance. Lieu de noissance. Date de noissance. Lieu de noissance. Lieu de noissance. Date de noissance. Date de noissance. Lieu de noi	 majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années 	Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021) ou handicapés quel que soit l'âge
2. Itulaire d'une pension (millorie accident du trivial) pour invalidité d'au moins 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décèdé en 2021, remplisant es conditions ou votre conjoint decède de noissonce. 3. Itulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre - Vous etses âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez es conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décède benéficial de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - ou votre conjoint décède en 2021 bénéficial de la demi-part supplémentaire. - Vous êtes mariés ou passés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions. - Vous avez une pension de veuve de guerre - Vous etes mariés ou passés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions. - DI RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 au s'îls sont étudionts, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002 - Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorés) majeurs sans enfant. - Nomp pénom. - Maoriseir Maodame Maodame Mansieur Maodame Mansieur Maodame Mansieur Maodame Mansieur Maodame Mansieur Maodame Mansieur Mansieur Mansieur Maodame Lieu de noissance. - Lieu de noissance. - Lieu de noissance Lieu de	– Vous ne viviez pas seul au 1 ^{er} janvier 2021	dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I 1
décède en 2021, remplissait ces conditions F	d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité	Année de naissance
3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerr - Vous êtes célibataire, d'vorcé, séparé, veuf: - vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous templissez ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire - Vous êtes mariés ou pascés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 7 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions - Vous avez une pension de veuve de guerre D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants telibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant Nomp prénom Monsieur Modarne Monsieur Modarne Nom, prénom Monsieur Modarne Nom, prénom Monsieur Modarne Nom, prénom		Description monte sur ves extrate
d'invalidité ou de victime de guerre - Vous étes célibataire, divorcé, séparé, veuf: - vous étes gâgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions; - ou vous étes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé benéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire. - Vous étes mariés ou pascés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S - Vous vêtes mariés ou pascés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S - Vous vez eur pension de veuve de guerre. - D1 RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nès du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudionts, nès du 1.1.1996 au 31.12.2002 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant. Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant. Nomp pénom. - Monsieur Modame Modame Monsieur Modame Monsieur Modame Monsieur Modame Monsieur Modame		
- vous étes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions; - ou vous étes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire		Date de naissance
tremplissez ces conditions; ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant; - Vous êtes mairés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions 5 X - Vous avez une pension de veuve de guerre 6 D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002 Nombre d'enfants célibataires (ou veuis ou divorces) majeurs sans enfant		
COORDONNÉES BANCAIRES SI ces coordonnées sont inexactes ou absentes, joignez obligatairement un RIB.	remplissez ces conditions;	
• ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire. • Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 7d ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions. • Vous avez une pension de veuve de guerre. • D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant. Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants). **Monsieur** Madame** **Monsieur** Modame** **Monsieur** Modame** **Nom, prénom** **Date de naissance** **Lieu de naissance	conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait	
- Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S X - Vous avez une pension de veuve de guerre G D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant J 1 Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N 1 Monsieur Modame Nom, prénom Date de naissance Lieu de naissa	• ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part	Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R
de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions	- Vous êtes mariés ou pacsés : l'un des deux déclarants, âgé	
Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) Monsieur Monsieur	de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S X	
Date de naissance Lieu de naissance	Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant	compris le conjoint et les enfants)
INFORMATIONS COORDONNÉES BANCAIRES Si ces coordonnées sont inexactes ou obsentes, joignez obligatoirement un RIB. BIC IBA		
COORDONNÉES BANCAIRES Si ces coordonnées sont inexactes ou absentes, joignez obligatoirement un RIB. BIC IBA		
BIC IBA	INFORMATIONS	
BIC IBA		
BIC IBA	COORDONNÉES BANCAIRES Si ces coordonnées sont inexactes ou absentes inianez ob.	ligatoirement un RIB.
Ces coordonnées banca res seron u s es pour e pa emen e votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément		

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformémer aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Déclaration des revenus 2021 (2042 / 2042 C / 2042 RICI)

Traitements, salaires

1AJ Salaires - Déclarant 1 : 60000 1BJ Salaires - Déclarant 2 : 20000

Prélèvement à la source

8HV RAS sur salaires et pensions - Déclarant 1 : 2000 8IV RAS sur salaires et pensions - Déclarant 2 : 800

Informations connues de l'administration

1AJ) Salaires - Déclarant 1

Total : 60001

1BJ) Salaires - Déclarant 2

Total: 20001

Professions non salariées (2042Cpro)	
Revenus non commerciaux professionnels 5HQ BNC professionnels régime micro - Revenus imposables - Déclarant 2 : 500	